



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

**Présents** : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maëli DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

**Absents excusés :**

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maëli DIONG,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maëli DIONG

### ÉDUCATION

#### DL.24.069 - Participation de la ville à la classe transplantée de Terrell JACQUOT de l'école élémentaire Des Aydes à ORLEANS

**Christian DUMAS expose :**

La classe de CM1 de l'école élémentaire des Aydes est partie à Pénestin du 11 au 15 mars 2024 avec l'Œuvre universitaire du Loiret. L'enfant, Terrell JACQUOT, habitant Ingré et ayant une dérogation, a profité de cette classe transplantée. Le cout total du séjour s'élève à 348€ par enfant.

La ville soutient les classes de découverte qui favorise l'accès à l'épanouissement de l'enfant et pour cette raison prend en charge une partie des frais relatifs à ces projets, afin de permettre à tous les élèves des classes concernées de pouvoir en bénéficier.

Après le calcul du quotient familial de la famille, la participation de la ville s'élève à 254.04€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le soutien de la ville à hauteur de 254.04€.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

27 MAI 2024

Notification le :

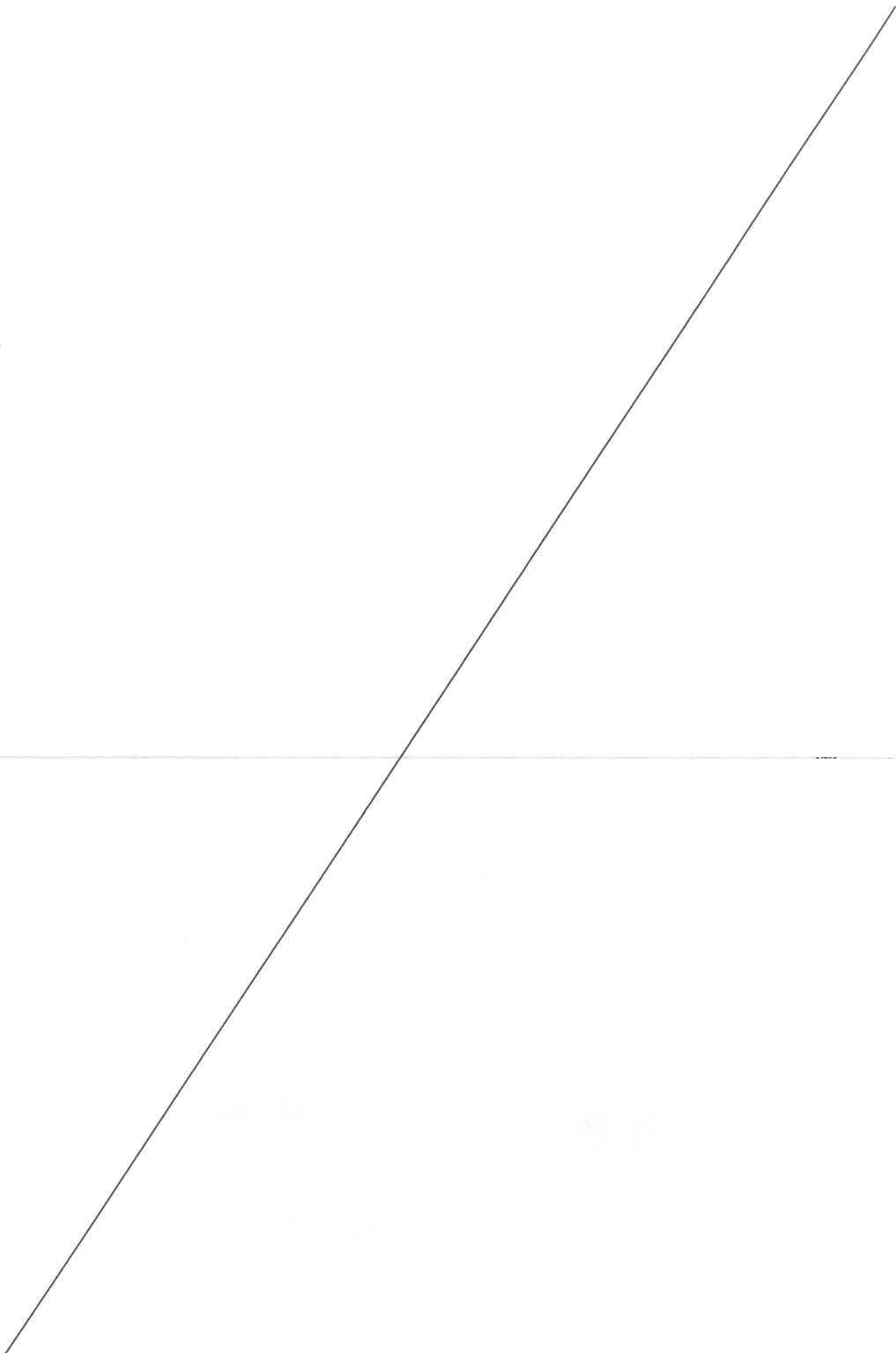
27 MAI 2024

27 MAI 2024



Le Maire

Christian DUMAS



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_069
Objet :	Participation de la ville à la classe transplantée de Terrell JACQUOT de l'école élémentaire Des
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.4 - Subventions aux établissements d'enseignement.
Identifiant unique :	045-214501694-20240524-DL_24_069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_069-DE-1-1_0.xml	text/xml	977 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.24.069 - EDUC - Participation de la ville à la classe transplantée de Terrell JACQUOT de l'école élémentaire Des Aydes à ORLEANS.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mai 2024 à 16h43min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mai 2024 à 16h43min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mai 2024 à 16h43min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mai 2024 à 16h43min11s	Reçu par le MI le 2024-05-27